

Le Maroc préside la 8ème Conférence Ministérielle du ‘Dialogue 5+5’ sur la Migration et le Développement

**02.03.2020 | Le Maroc préside la 8ème
Conférence Ministérielle du ‘Dialogue
5+5’ sur la Migration et le Développement**

**Les 1er et 2 mars 2020, le ‘Dialogue 5+5’ en conclave à
Marrakech pour asseoir une bonne gouvernance et initier une
approche consensuelle en Méditerranée Occidentale.**

Marrakech – Le Royaume du Maroc préside, les 1 et 2 Mars à Marrakech, la 8ème Conférence Ministérielle du ‘Dialogue 5+5’ sur la Migration et le Développement, qui vise à définir un cadre d’action globale, consensuel et équilibré en Méditerranée Occidentale portant sur la question migratoire dans ses différentes dimensions, notamment le lien entre la migration et le développement, la migration régulière et la mobilité, l’intégration des migrants et la préservation de leurs droits, ainsi que la lutte contre le trafic des migrants et la traite des êtres humains.

L’organisation de cette 8ème Conférence Ministérielle est une contribution à la mise en œuvre du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté en décembre

2018, à Marrakech. Cette rencontre de haut niveau connaîtra la participation des Ministres des Affaires Étrangères des pays de la Méditerranée Occidentale ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales (OIM, UA, UE, UpM, UMA, CEDEAO, OCDE).



+ Identification des actions conjointes réalistes et réalisables +

Une bonne gouvernance de la migration à l'échelle sous régionale et régionale repose sur une coopération et coordination politique étroites entre les pays du 'Dialogue 5+5' autour d'un projet : celui de la création d'un espace de gestion humaine et ordonnée des flux migratoires fondé sur la responsabilité partagée. C'est dans ce cadre que cette conférence ministérielle ambitionne aussi d'initier une approche consensuelle des questions migratoires à travers la recherche de convergences au sujet de l'interdépendance entre la migration et le développement.

Cette démarche devrait se fonder sur une réflexion commune des Etats du 'Dialogue 5+5', l'identification des actions conjointes réalistes et réalisables ainsi qu'une véritable coopération dans les différents domaines liés à la migration. Cette coopération pourrait prendre la forme, notamment d'actions opérationnelles conjointes, d'un dialogue régulier et d'une concertation effective entre les instances nationales concernées, le partage des meilleures pratiques sur les aspects positifs de la migration, le développement des

solutions technologiques capables d'améliorer la collecte, l'analyse et la gestion des données en la matière, la mise en réseau de ces plateformes et leur inclusion dans le travail de coordination en impliquant la société civile de la Méditerranée occidentale.

Le Dialogue 5+5, créé en 1990, est un forum sous régional qui constitue une des premières initiatives fructueuses entre des pays méditerranéens. Il regroupe les dix pays de la Méditerranée Occidentale, à savoir : le Maroc, l'Algérie, la Libye, la Mauritanie, la Tunisie, l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal.

Source

: <http://article19.ma/accueil/archives/124459>